

## INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

**Nous** Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

**Vu** le Code de la Route, L411-1 à 411-7,

**Vu** la demande d'interdiction de circulation formulées par la Communauté Urbaine de Dunkerque, afin de pouvoir réaliser des travaux de raccordement rue de la Résistance,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer le chantier en toute sécurité.

### ARRETONS

**Article 1 :** Au cours de la période comprise entre le 17 avril et le 21 avril 2023, la circulation des véhicules sera interdite rue de la Résistance.

**Article 2 :** Cette interruption sera portée à la connaissance des usagers par une signalisation adaptée. Les déviations suivantes seront mises en place :

- De Zuydcoote vers Bray-Dunes :

Déviations à partir du croisement Rue de la Résistance et Rue du Général de Gaulle.

- De Bray-Dunes vers Zuydcoote :

Déviations à partir du croisement Rue Charles Pichon et Rue Pierre Decock.

**Article 3 :** La signalisation correspondante sera mise en place par la société en charge des travaux.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,

- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque,

- Monsieur BRUNET Claude, de la société Keolis.

**Article 5 :** Certifié exécutoire après notification le 4 avril 2023.

Fait à Zuydcoote, 4 avril 2023

Le Maire,



Florence VANHILLE